



SYNDICAT DE L'ORGE

Rapport annuel d'assainissement

Compétence collecte Eaux Usées et Eaux Pluviales



Syndicat de l'Orge
2022
Service Collecte

Sommaire

Table des matières

Sommaire	2
Introduction.....	3
Moyens mis en œuvre par le Syndicat	4
1) Patrimoine	5
2) Exploitation des réseaux d'eaux usées	6
Maintenance des réseaux.....	7
Inspections télévisées	7
Tests à la fumée.....	8
Visite nocturne	8
Travaux d'entretien.....	8
Création de branchement.....	9
Total des dépenses.....	9
3) Exploitation des réseaux d'eaux pluviales.....	10
Maintenance des réseaux.....	10
Inspections télévisées	10
Travaux d'entretien.....	10
Création de branchement.....	11
Total des dépenses.....	11
4) Enquêtes de conformité	12
Enquêtes programmées.....	13
Enquête dans le cadre de vente.....	13
Mise en conformité des particuliers.....	14
5) Assainissement non collectif	14
6) Eaux usées non domestiques	16
7) Système d'information géographique	18
8) Etudes et travaux.....	18
Etudes.....	18
Travaux.....	19
9) Avis sur les permis de construire.....	20
10) Aspects financiers.....	22
Résultats de l'exercice	22
Autres indicateurs financiers.....	22

Introduction

Le Syndicat de l'Orge est un établissement public de coopération intercommunal, né de la fusion le 1^{er} janvier 2019 du SIBSO (Syndicat mixte du Bassin Supérieur de l'Orge), du SIVOA (Syndicat mixte de la Vallée de l'Orge Aval) et du SIHAL (Syndicat Intercommunal de l'Hydraulique et de l'Assainissement de la région de Limours).

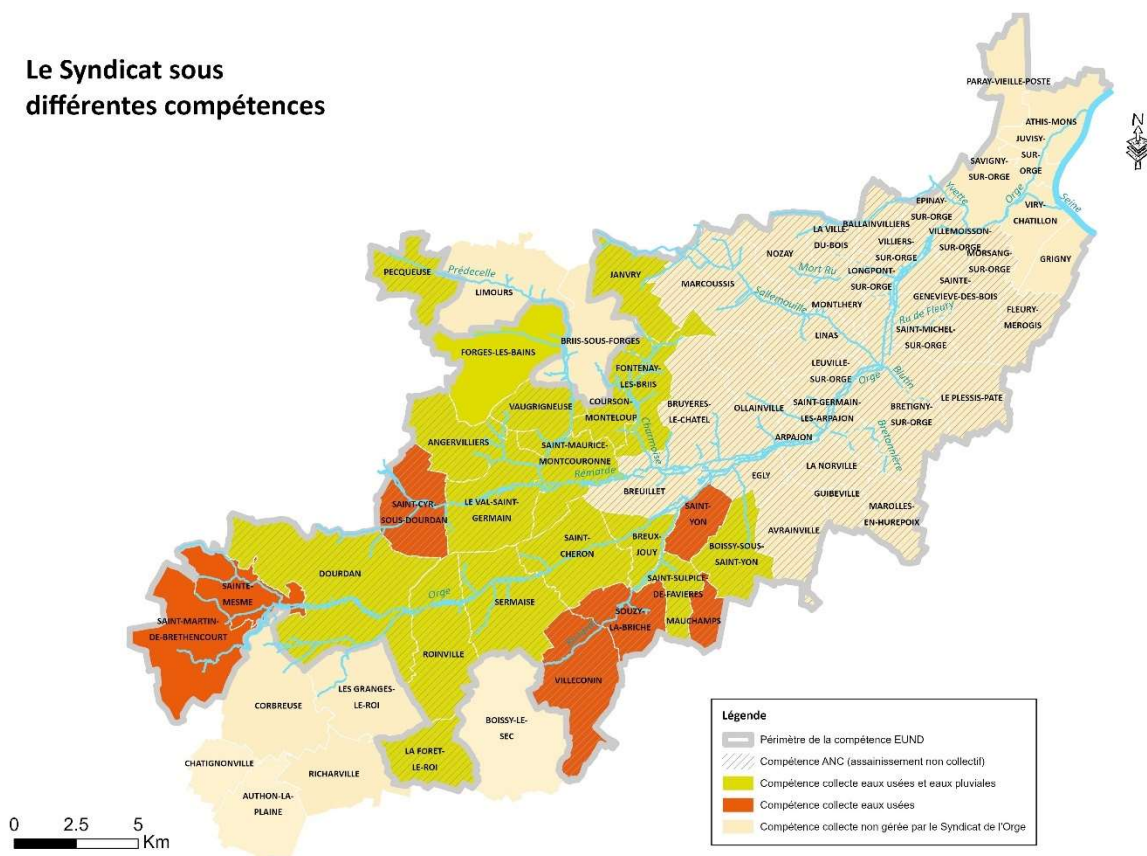
Il exerce les compétences collectes eaux usées, eaux pluviales et ANC sur une partie de son territoire. Les compétences sont gérées de deux façons différentes :

- Gestion en régie grâce à des moyens humains propres au Syndicat et grâce à l'appui de marchés à bon de commande.
- Gestion via une DSP (Délégation de Service Public) où une entreprise se voit transférer l'exécution du service public.

Le rapport annuel des compétences collecte et ANC retrace les moments forts de l'année 2022 : curages, obstructions, évolutions des enquêtes, avancement des mises en conformité ...

Il ne sera ici question que des compétences en régie (EU et EP) ainsi que de l'ANC. La gestion de la compétence collecte via la DSP fera l'objet d'un rapport à part par le délégataire.

Le Syndicat sous différentes compétences



Carte des compétences collectes et ANC

En parallèle de ce rapport relatif à la compétence collecte, deux autres rapports sont rédigés : un relatif à la compétence transport et un relatif à la compétence épuration.

En 2022 le périmètre de la compétence collecte gérée en régie par le Syndicat a évolué. En effet, suite à un avenant à la DSP, les communes qui étaient jusqu'alors gérées par SUEZ sont désormais gérées en direct par le Syndicat et ce depuis le 01/07/2022. SUEZ ne gardant que les missions suivantes :

- Gestions des postes de relevage,
- Visite annuelle des réseaux et proposition de programme de curage,
- Réalisation de tests à la fumée,
- Sewer Ball.

Moyens mis en œuvre par le Syndicat

Le service est composé de 7 personnes : un encadrant, trois collaborateurs techniques pour la gestion des réseaux et trois collaborateurs techniques et administratifs pour la gestion des enquêtes de conformité qui sont les interlocuteurs directs pour les communes, mais aussi pour les particuliers.

L'assainissement des communes est géré en régie. Pour ce faire, le Syndicat a passé des marchés à bons de commande avec différentes entreprises afin de mener à bien ses missions :

- Curage : SECHE
- Inspections télévisées : SECHE
- Enquêtes de conformité : SNE-QUANTITEC
- Bail pour petites réparations en assainissement : ACCES TP/SN-MGCE/TPE.

En dehors des heures d'ouvertures, le syndicat met en œuvre un service d'astreinte afin de répondre aux urgences émanant des communes ou de particuliers.

1) Patrimoine

Au 31/12/2022 le Syndicat gère en régie l'assainissement (EU et EP) de 17 communes) ainsi que la collecte des eaux usées sur 7 communes (la gestion des eaux pluviales étant assurée par les communes directement).

Commune	Linéaire EU (ml)	Poste de refoulement (exutoire)	Exutoire	Linéaire EP (ml)	Poste de relevage (nombre)	Exutoire	Linéaire unitaire (ml)	Exutoire
Boissy Sous Saint Yon	18514	4	Station d'épuration du Moulin Neuf	14163	7	Ru de la Vidange	0	
Fontenay les Briis	13073	5	Station d'épuration de Fontenay les Briis, Charmoise et Arpenty	10034	5	Milieu naturel	0	
Forges les Bains	20958	1	Station d'épuration du SIAL et de Bajolet	10034	3	Milieu naturel	0	
Angervilliers	8956	3	Station d'épuration d'Angervilliers	4842	4	Milieu naturel	0	
Courson Monteloup	4200	3	Station d'épuration de Courson-Monteloup ou Charmoise	1300	4	Milieu naturel	0	
Janvry	2830	2	Station d'épuration de Mulleron/la Brosse ou Bourg	4085	4	Milieu naturel	0	
Pecqueuse	2000	1	Station d'épuration de Pecqueuse	2300	1	Milieu naturel	1650	Stations d'épuration de Pecqueuse
La Foret le Roi	0	0	Stations d'épuration de la Forêt le Roi	0	0	Stations d'épuration de la Forêt le Roi	3502	Stations d'épuration de la Forêt le Roi
Vaugrigneuse	7834	3	Station d'épuration du Moulin Neuf	5500	3	Rémarde	0	
Saint Sulpice	6566	0	Station d'épuration du Moulin Neuf	2900	0	Ru de la Pissotte	0	
Saint Chéron	29126	2	Station d'épuration du Moulin Neuf	15400	3	Orge	0	
Le Val Saint Germain	11386	3	Station d'épuration du Val Saint Germain	5000	4	Rémarde	0	
Sermaise	18124	1	Station d'épuration du Moulin Neuf	6600	1	Orge	0	
Breux Jouy	9993	0	Station d'épuration du Moulin Neuf	4700	0	Orge et Rémarde	0	
Saint Maurice Montcouronne	15332	5	Station d'épuration du Moulin Neuf	9200	3	Rémarde	0	
Dourdan	45004	1	Station d'épuration du Moulin Neuf	34300	1	Orge	0	
Roinville Sous Dourdan	12067	0	Station d'épuration du Moulin Neuf	5169	5	Orge	3010	
Saint Martin de Bréthencourt	6616	1	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Sainte Mesme	7224	2	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Saint-Yon	6210	0	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Mauchamps	593	0	Station d'épuration du Moulin Neuf				2162	Station d'épuration du Moulin Neuf
Souzy-La-Briche	3174	1	Station d'épuration du Moulin Neuf				30	Station d'épuration du Moulin Neuf
Villeconin	11347	2	Station d'épuration du Moulin Neuf				0	
Saint Cyr Sous Dourdan	10391	3	Station d'épuration du Val Saint Germain				0	
Total	271518	43		135527			5152	

Compétence EU et EP

2) Exploitation des réseaux d'eaux usées

Eléments clés 2022

**271 km de réseaux d'eaux
usées**

**135 km de réseaux d'eaux
pluviales**

5 km de réseaux unitaires

14 désobstructions sur le réseau d'eaux usées et **20** curages préventifs

2 désobstructions sur le réseau d'eaux pluviales et **80** curages préventifs

31 interventions pour de petits travaux sur les réseaux d'eaux usées et **34** sur les réseaux d'eaux pluviales

109 777 € HT de dépenses d'entretien pour les réseaux d'eaux usées

123 726 € TTC de dépenses d'entretien pour les réseaux d'eaux pluviales

953 enquêtes de conformités réalisées

118 125 € HT de dépenses pour les conformités

Maintenance des réseaux

Au cours de l'année 2022, à la demande du Syndicat, la société SECHE est intervenue afin de désobstruer, pomper ou encore curer les réseaux.

Tableau récapitulatif des 56 interventions de curage pour 2022				
Désobstructions	Hors astreinte	En astreinte	Curage (ml)	Montant (€ HT)
43	55	1	2238	11 659,60 €

Inspections télévisées

Dans certaines situations (obstructions répétées, affaissement, arrivée d'eau importante...) où les contrôles de techniciens ne suffisent plus, une visite de l'intérieur du collecteur est indispensable. Elle s'effectue au moyen d'un robot caméra.

Au cours de l'année 2022, le Syndicat a effectué plusieurs ITV sur son territoire.



Tableau récapitulatif des ITV pour 2022		
Interventions	ITV (ml)	Montant
7	805,3	12 034,54 € HT

Tests à la fumée

L'une des principales raisons de dysfonctionnement des réseaux d'eaux usées est l'arrivée d'eaux claires via des erreurs de branchements en cas de pluies. Ces erreurs peuvent aussi bien relever de l'entité publique (grilles, avaloirs...) que du particulier (gouttières, grilles privées...). Ces apports d'eaux claires provoquent de gros dysfonctionnements avec des débordements des réseaux ou des apports massifs d'eaux aux stations d'épuration qui ne peuvent ensuite tout traiter.

Au cours de l'année 2022, le Syndicat a procédé à des tests à la fumée sur les communes suivantes :

Commune	ml	Observation
Courson-Monteloup (Bourg)	8814	5 anomalies
Breuillet (Hameau de la Boissière)	730	10 anomalies
Saint-Chéron (Tuilerie)	1660	15 anomalies
Boissy Sous Saint Yon (Rue du Clos, Rue des Sablons, Rue de l'Ormeteau et rue du Village)	990	20 anomalies

Ces anomalies sont pour la plupart (49/50 anomalies) des mauvais raccordements. Par conséquent toutes ces habitations font ou vont faire l'objet d'une enquête de conformité (Boissy Sous Saint Yon déjà en cours. Courson et Saint-Chéron programmés en 2023) pour les communes dont le Syndicat gère la compétence collecte. Concernant Breuillet, le Syndicat a transmis le rapport de la campagne de test à la fumée à Cœur Essonne agglomération qui se chargera des suites à donner.

Enfin, 1 anomalie à Boissy Sous Saint Yon concerne un rejet de réseau EP dans le réseau EU. Une réflexion est en cours avec la commune afin de trouver une solution à ce mauvais raccordement.

Visite nocturne

Les visites nocturnes sont utiles afin de repérer les ECPP dans les réseaux d'eaux usées. Les Eaux Claires Parasites Permanentes sont symptomatiques d'un réseau en mauvais état : des eaux de nappe s'infiltrant par les fissures du réseau endommagé. Afin de repérer ces ECPP, le Syndicat remonte les réseaux d'eaux usées la nuit (quand aucune eau usée n'est censée couler dans les réseaux) afin de repérer les secteurs concernés. Une fois ces secteurs identifiés, des inspections complémentaires (inspections télévisées) sont lancées.

En 2022, le Syndicat a réalisé une visite nocturne sur la commune de COURSON-MONTELOUP. Il a été noté un écoulement anormale rue des Etangs de Cocagne. Cette rue va donc être inspectée via une caméra.

Travaux d'entretien

La gestion d'un réseau implique la reprise de certains éléments par de petits travaux. Ainsi dans le cadre de son bail, le groupement ACCES TP/SN MGCE/TPE est intervenu sur le territoire du Syndicat afin d'effectuer des réparations (reprise de regard, d'affaissement, reprise d'avaloir ou grille descellés...).

Tableau récapitulatif des petits travaux sur les réseaux d'eaux usées en 2022	
Interventions	Montant
31	86 083,70 € HT

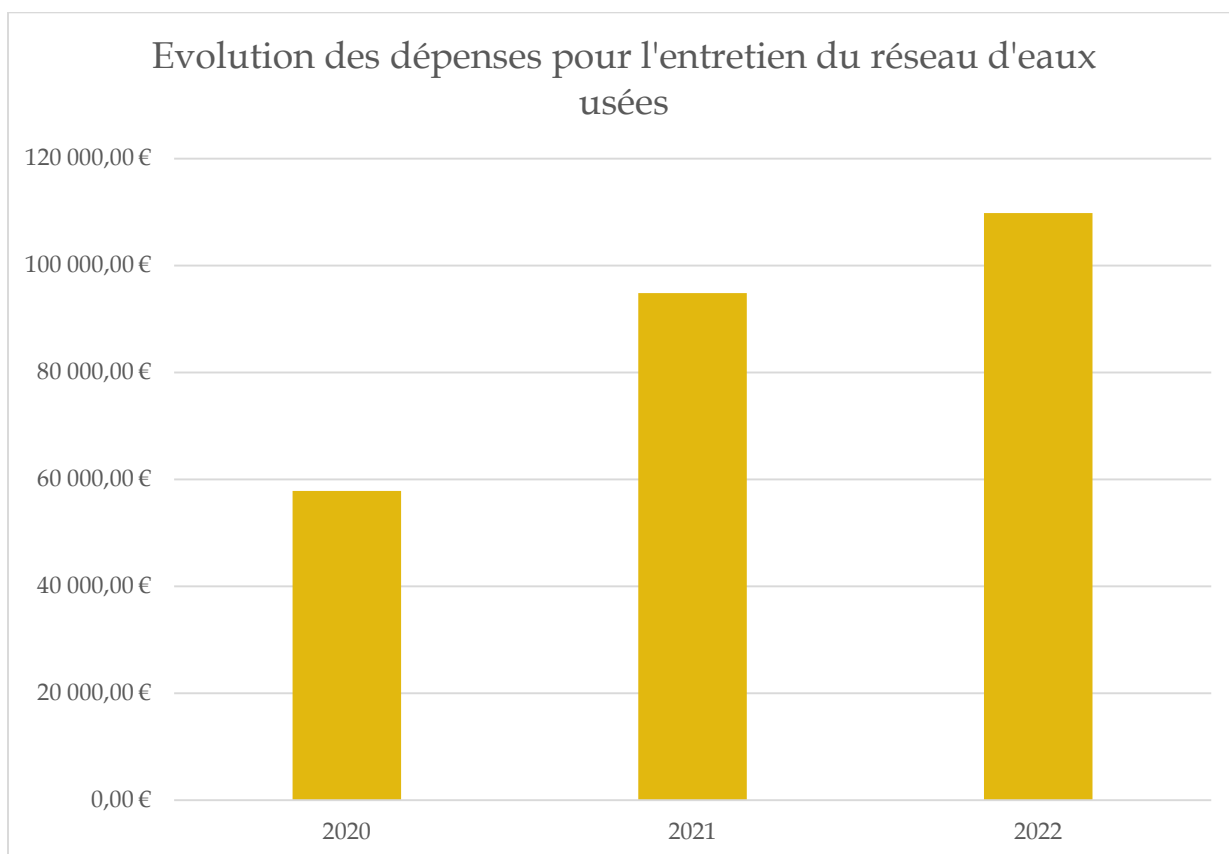
Création de branchement

Dans le cadre de constructions neuves, d'extensions ou de réhabilitations de locaux, les usagers peuvent être amenés à créer un branchement sur le réseau d'eaux usées. Quand le cas se présente, les agents du Syndicat se déplacent sur site en compagnie de l'entreprise chargée par ses soins de réaliser les travaux afin de vérifier la faisabilité technique et de réaliser un devis. Une fois effectués, les travaux sont refacturés au riverain via la trésorerie publique.

Tableau récapitulatif des branchements créés sur les réseaux d'eaux usées en 2022	
Interventions	Montant
25	129 042 € HT

Total des dépenses

L'ensemble des dépenses pour l'année 2022 pour l'exploitation des réseaux d'eaux usées des communes dont la compétence collecte est gérée en régie s'élève à **109 777 € HT** (hors créations de branchements).



Le graphique met clairement en évidence les différentes évolutions de périmètre de la compétence collecte eaux usées ainsi que le renforcement humain du service collecte.

3) Exploitation des réseaux d'eaux pluviales

En parallèle de la gestion de la compétence collecte eaux usées, certaines communes ont fait le choix de confier au Syndicat la gestion de leur compétence eaux pluviales. Ces communes sont : Boissy-Sous-Saint-Yon, Janvry, Courson-Monteloup, Fontenay-les-Briis, Forges les Bains, Angervilliers, Sermaise, Saint-Sulpice-De-Favières, Saint-Chéron, Breux-Jouy, le Val-Saint-Germain, Pecqueuse, La Forêt Le Roi, Vaugrigneuse (au 1^{er} janvier 2021), Dourdan (au 1^{er} juillet 2021), Roinville Sous Dourdan et Saint-Maurice-Montcouronne.

Maintenance des réseaux

Au cours de l'année 2022, à la demande du Syndicat, la société SECHE est intervenue afin de désobstruer, pomper ou encore curer les réseaux.

Tableau récapitulatif des 82 interventions de curage pour 2022				
Désobstructions	Hors astreinte	En astreinte	Curage (ml)	Montant
2	82	0	825	19 651,25 € TTC

Inspections télévisées

Dans certaines situations (obstructions répétées, affaissement, arrivée d'eau importante...) où les contrôles de techniciens ne suffisent plus, une visite de l'intérieur du collecteur est indispensable. Elle s'effectue au moyen d'un robot caméra.

Tableau récapitulatif des interventions de curage pour 2022		
Intervention	Linéaire d'inspection (ml)	Montant
7	511,9	11 418,62 € TTC

Travaux d'entretien

La gestion d'un réseau implique la reprise de certains éléments par de petits travaux. Ainsi dans le cadre de son bail, le groupement ACCES TP/SN-MGCE/TPE est intervenu sur le territoire du Syndicat afin d'effectuer des réparations (reprise de regard, d'affaissement, reprise d'avaloir ou grille descellés...).

Tableau récapitulatif des petits travaux sur les réseaux d'eaux pluviales 2022	
Interventions	Montant
34	92 656,80 € TTC

Création de branchement

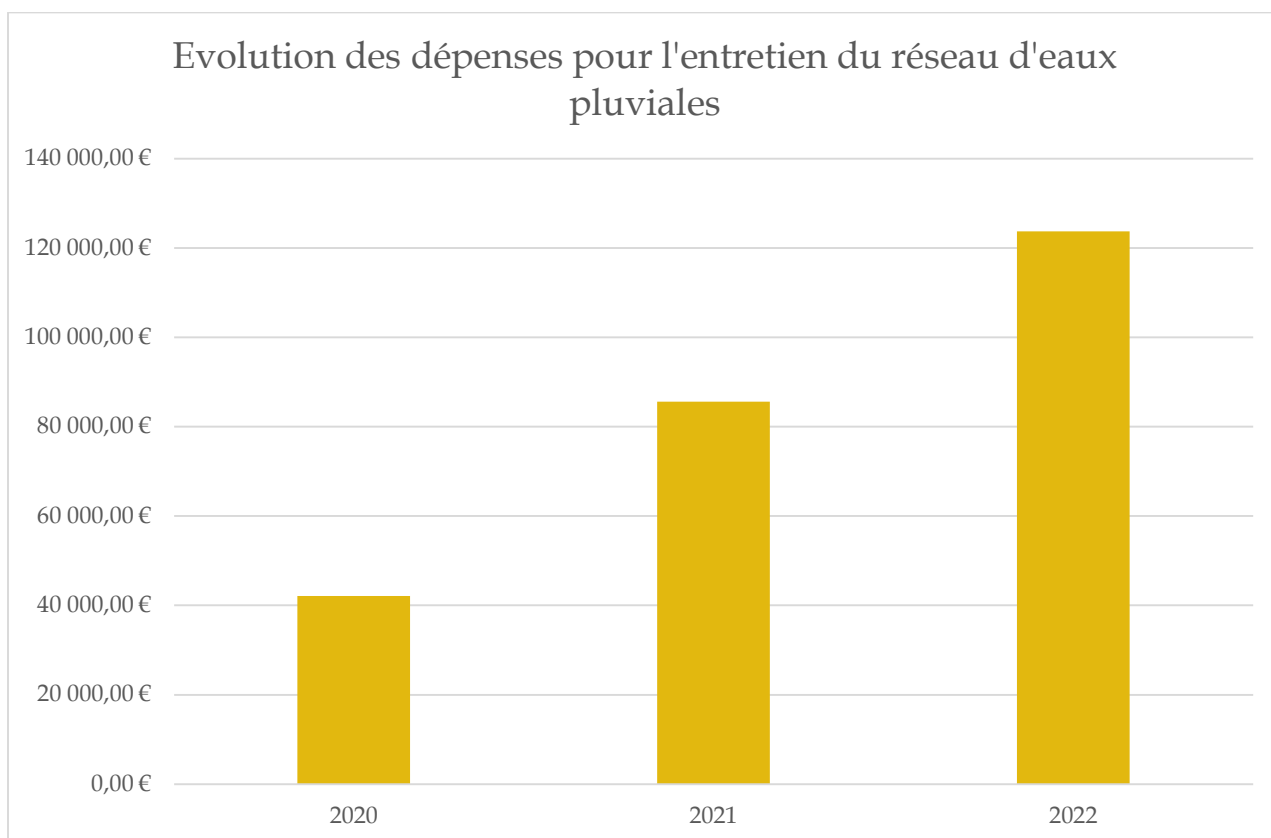
Dans le cadre de travaux neufs, d'extensions ou de réhabilitations de locaux, les usagers peuvent être amenés à créer un branchement sur le réseau d'eaux pluviales en cas d'impossibilité d'infiltration. Quand le cas se présente, les agents du Syndicat se déplacent sur site en compagnie de l'entreprise chargée par ses soins de réaliser les travaux afin de vérifier la faisabilité technique et de réaliser un devis. Une fois effectués, les travaux sont refacturés au riverain via la trésorerie publique.

La création d'un branchement d'eaux pluviales est conditionnée à l'impossibilité d'infiltrer à cause d'une forte imperméabilité des sols. La recherche du 0 rejet et de l'infiltration à la parcelle est en théorie la seule solution possible. Le branchement d'eaux pluviales n'est accordé que sur dérogation.

Tableau récapitulatif des branchements créés sur les réseaux d'eaux pluviales en 2022	
Interventions	Montant
0	0 € TTC

Total des dépenses

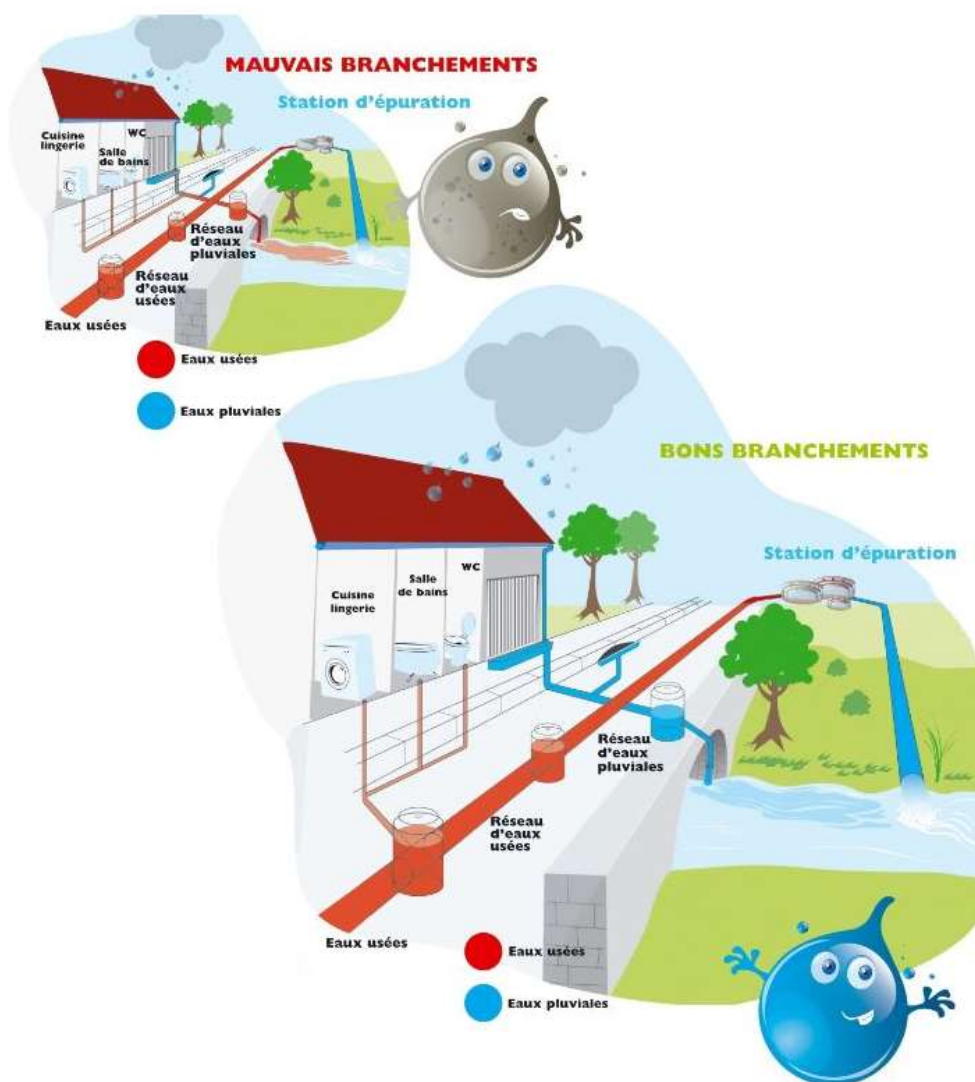
L'ensemble des dépenses pour l'année 2022 pour la gestion des réseaux d'eaux pluviales des communes dont la compétence collecte est gérée en régie s'élève à **123 726 € TTC**



Le graphique met clairement en évidence les différentes évolutions de périmètre de la compétence collecte eaux pluviales ainsi que le renforcement humain du service collectif.

4) Enquêtes de conformité

L'un des principaux objectifs du service assainissement est de réduire les apports d'eaux claires parasites dans le réseau d'eaux usées ainsi que les eaux usées dans le réseau d'eaux pluviales. Outre les travaux de renouvellement du réseau public, il est indispensable d'engager des actions portant sur la conformité assainissement des branchements des particuliers. En effet, les réseaux d'eaux usées ainsi que les stations d'épuration ne sont pas dimensionnés pour recevoir des eaux de pluie. Ainsi ces mauvais branchements entraînent des débordements des réseaux d'eaux usées par temps de pluie ainsi que des rejets directs des stations d'épuration au milieu naturel sans traitement. Les mauvais raccordements d'eaux usées vers les eaux pluviales entraînent eux une pollution directe du milieu naturel puisque des eaux usées sont rejetées sans être traitées.



Enquêtes programmées



Le Syndicat engage depuis **2010** des campagnes de contrôles et accompagne les usagers non-conformes dans la mise en conformité de leurs installations.

Le Syndicat a choisi de mener ces opérations collectives sur :

- les secteurs identifiés par les différents Schémas Directeurs d'Assainissement,
- les secteurs identifiés par les équipes du Syndicat comme générateurs de pollution,
- les habitations situées au droit des opérations de travaux.

Ces opérations ont été réalisées en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

Bilan 2022 des enquêtes de conformité programmées			
Nb d'enquêtes réalisées	Nb de branchements NC	% de non conforme	Nb de mises en conformité
564	198	35 %	64

Ces enquêtes sont financées à hauteur de 50 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

L'ensemble des dépenses pour l'année 2022 pour la réalisation des enquêtes programmées s'élève à **69 908 € HT**.

Enquêtes dans le cadre de vente

Bilan 2022 des enquêtes de conformité pour des ventes			
Nb d'enquêtes réalisées	Nb de branchements NC	% de non conforme	Nb de mises en conformité
389	46	12 %	82

Les enquêtes pour vente sont payées par l'utilisateur.

Le nombre de mises en conformité est plus important que le nombre de non conforme car il comporte des mises en conformité de riverains contrôlés non conformes en 2021.

L'ensemble des dépenses pour l'année 2022 pour la réalisation des enquêtes dans le cadre de vente s'élève à **48 217 € HT**.

Mise en conformité des particuliers

Un dossier de subvention a été déposé auprès de l'Agence de l'Eau pour obtenir des financements pour les usagers dont l'assainissement est non conforme. Ainsi, en signant une convention avec le Syndicat, les riverains peuvent bénéficier d'une subvention allant jusqu'à 4 200 euros pour réaliser leurs travaux de mise en conformité.

Pour bénéficier de cette subvention, les riverains non-conformes doivent signer une convention avec le Syndicat. Ensuite, ils doivent faire venir au minimum 2 entreprises afin d'obtenir 2 devis différents. Ils peuvent alors valider le devis auprès de l'entreprise de leur choix. Une fois les travaux réalisés, ils reprennent contact avec le Syndicat afin d'effectuer la contre-visite. Le cas échéant, un certificat de conformité leur est délivré et la subvention adéquate leur est reversée.

Mise en conformité 2022 via le programme d'aide			
Nombre de conventions signées	Nombre de mises en conformité réalisées	Montant des travaux	Montant des subventions reversées
112	88	361 680 €	298 038 €

Pourtant, certains usagers ne se mettent pas en conformité ou même refusent le rendez-vous. C'est pourquoi l'Assemblée Générale du Syndicat a souhaité mettre en place le quintuplement de la redevance assainissement. Cette procédure, proposée par le Code de la Santé Publique, permet de pénaliser les contrevenants pour les inciter à réaliser les travaux ou à accepter le contrôle de conformité.

En 2022, 14 usagers ont été doublés (quintuplements non encore appliqué) en raison d'une absence de mise en conformité. Ce doublement représente un montant moyen de 264 € HT par usager pour un total de 3698 € HT.

5) Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel.

Les eaux usées à traiter sont constituées des eaux vannes (eaux des toilettes) et des eaux grises (lavabos, cuisine, lave-linge, douche...). Les installations d'ANC doivent permettre le traitement commun de l'ensemble de ces eaux usées.

Contenant des micro-organismes potentiellement pathogènes, matières organiques, matière azotée, phosphorée ou en suspension, ces eaux usées si elles sont mal traitées par les dispositifs d'ANC, peuvent être à l'origine de nuisances environnementales et de risques sanitaires significatifs.

L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

En 2022, le Syndicat gère la compétence ANC de 48 communes. Il s'agit des communes dont le Syndicat gère également l'assainissement collectif mais également des communes adhérentes de Cœur Essonne et de Paris-Saclay soit un total d'environ 800 installations.

La reprise des communes de Cœur Essonne et de Paris-Saclay n'est pas avancée dans la mesure où les deux structures n'ont pas encore fourni les éléments au Syndicat de l'Orge. Par conséquent, seules des enquêtes pour ventes ont été réalisées sur ces territoires en 2021 et 2022. L'intégration de ces deux agglomérations représente un volume d'environ 450 installations.

Nombre d'habitats en assainissement non collectif recensés (hors CAPS et CDEA)	385
Résultats des contrôles diagnostic initial / contrôle périodique	Nombre
Enquêtes lancées en 2022	5
Conformes	0
Non conformes	5
Raccordés	0
NPAI/Sans réponse/Adresse inconnue	0
Non raccordés AEP	0
VENTES 2022	6
Conforme	0
Non conforme	6
Conception/réalisation pour un projet neuf ou une réhabilitation 2022	Nombre
Conception	9
Réalisation non conforme	0
Réalisation conforme	9

Résultats des contrôles diagnostic initial / contrôle périodique depuis 2016	Nombre
NON CONTROLES depuis 2016	135
Conformes depuis 2016	58
Non conformes depuis 2016	192

Le programme de contrôle et de relance des ANC va pouvoir être relancé en 2023 grâce au renfort d'un agent au sein de la cellule conformité. Par conséquent, tous les non conformes/absents vont être relancés.

6) Eaux usées non domestiques

La maîtrise des rejets non domestiques entre dans la politique prioritaire du Syndicat concernant la lutte contre les mauvais branchements. Dès 2004, le Syndicat s'est engagé sur la connaissance et la maîtrise des rejets non domestiques.

Pour mettre en place les documents réglementaires que sont les autorisations de déversement des eaux usées non domestiques, le Syndicat applique l'article L.1331-10 du Code de la Santé Publique : « Tout déversement d'eaux usées autres que domestiques dans le réseau public de collecte **doit être préalablement autorisé** par le maire ou le président de l'établissement public compétent en matière de collecte à l'endroit du déversement [...] » et également les prescriptions obligatoires pour les rejets dits « assimilés domestiques » (créées par la Loi Warsmann 2 du 17 mai 2011).

Cette politique s'inscrit dans l'application de :

- la Directive Cadre Européenne (2000/60/CE) qui donne pour objectif l'atteinte du bon état écologique des rivières de France d'ici 2027 ;
- La Directive Cadre Européenne (2006/11/CE) concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses.
- Le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du SAGE « Orge-Yvette ».

Il est ainsi rappelé que les résultats attendus de la maîtrise des rejets non domestiques sont multiples :

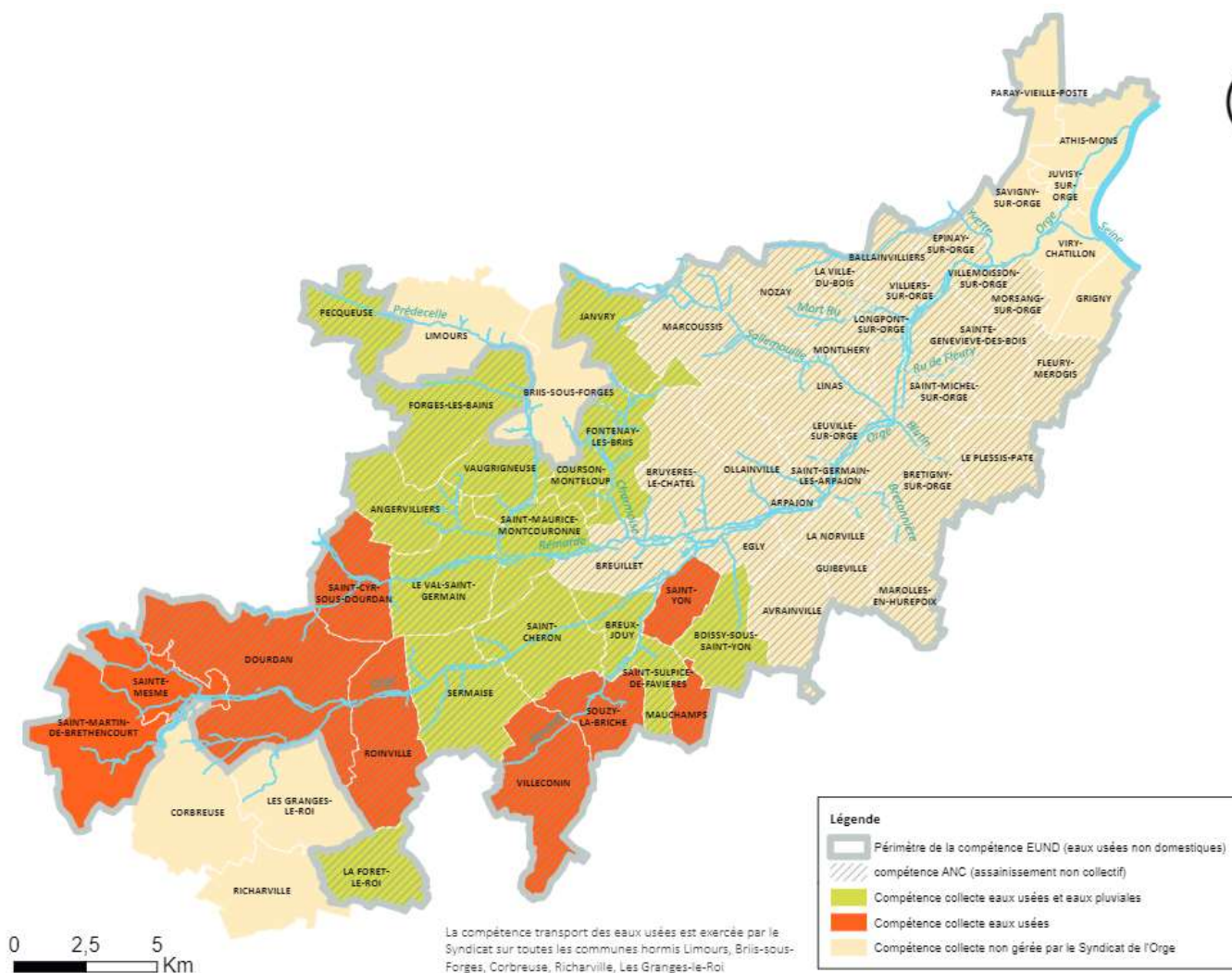
- une **amélioration de la qualité de l'eau de surface** grâce à la mise en conformité des branchements et aux mesures de pré-traitement mises en place,
- une **optimisation du fonctionnement du système de collecte** grâce à la collecte d'une plus grande partie des eaux usées non additionnées d'eaux parasites,
- une **augmentation des performances du système de traitement** en collectant des eaux usées ayant une qualité plus stable,
- le **renforcement de la fiabilité des ouvrages** grâce à la diminution de la présence de produits pouvant endommager les collecteurs,
- une **pérennisation du devenir des boues** grâce à une meilleure maîtrise de la qualité des eaux usées collectées,
- l'amélioration de la sécurité des agents intervenant sur le système d'assainissement grâce à la diminution de la quantité de produits toxiques ou dangereux dans les réseaux d'assainissement.

Les enquêtes de conformité faites auprès des entreprises permettent aussi de caractériser les rejets.

Cela consiste à :

- Vérifier la bonne séparation des eaux usées domestiques, non domestiques et des eaux pluviales,
- Vérifier l'existence et l'entretien des ouvrages de prétraitement spécifiques à chaque activité tels que bacs dégraisseurs (restaurants), séparateurs à hydrocarbures ou débourbeurs (garages), bacs de décantation, fosses de refroidissement (industries),
- Vérifier la gestion des produits et déchets liquides,

- Prévenir les risques accidentels de pollution.



Nombre de contrôles réalisés en 2022	Nombre de conformes à ce jour	Nombre de non conformes restants
98	33	65

7) Système d'information géographique

Au cours de l'année 2022, l'ensemble des données d'exploitation ont été intégrées sous le SIG assainissement du Syndicat de l'Orge

Ainsi, différentes couches d'informations ont été enrichies :

- La couche des conformités, reprenant l'ensemble des enquêtes de conformité effectuées sur la commune.
- La couche des ITV, localisant les inspections télévisées connues.
- La couche des interventions de curage, localisant l'ensemble des interventions de curage et de désobstructions.
- La couche localisant les travaux d'entretien.

8) Etudes et travaux

Etudes

Toute phase de réhabilitation de réseaux est précédée d'une phase étude au cours de laquelle sont réalisées plusieurs opérations indispensables afin de définir les travaux nécessaires et anticiper les aménagements obligatoires pour garantir la sécurité des intervenants et des biens.

La phase étude comprend à minima les opérations suivantes : Inspection télévisée, tests géotechniques, recherches d'amiante, enquêtes de conformité...

Les études suivantes ont été menées en 2022 :

Situations	Linéaires	Diamètres	Montants	Détails techniques
Restructuration des réseaux du hameau de Marchais à Roinville	3 300 ml	Ø200-400	13 800 € HT	Etude du passage en séparatif ou maintien de l'unitaire avec réhabilitation des réseaux. Etudier la gestion des eaux pluviales en fonction du choix retenu (bassin de stockage, bassin d'infiltration....). Solution de traitement des eaux usées sur le hameau non retenue. Etude de faisabilité réalisée en 2021. Etudes réalisées en 2022 : ITV et levé topographique du réseau de transfert. AVP, PRO, DLE à réaliser après avoir trouvé un terrain pour un bassin d'infiltration des eaux pluviales.
Réseau d'eaux usées entre la rue des Préaux et la rue de Prédecelle à Vaugrigneuse	130 ml	Ø200	1 600 € HT	Recherche de casse potentielle du réseau passant sous la Prédecelle suite à des dysfonctionnements du poste de relèvement « Orme Gras ». Pas de travaux à réaliser.

Réhabilitation du réseau EU des rues de Saint-germain, Trou Salé, Saint-Pierre et des Provinces à Dourdan	410 ml	Ø200	8 000 € HT	Etudes préalables effectuées en 2022 : ITV Rue St Pierre et enquêtes à la parcelle Prévue 2023 : Diag amiante/HAP
Réhabilitation du réseau EU des rues Maurice Ravel et Hector Berlioz à Forges-les-Bains	250 ml	Ø200	1 200 € HT	Etudes préalables réalisées en 2022 : Diag amiante/HAP, enquêtes à la parcelle.
Réhabilitation des réseaux EU de 6 rues à Dourdan : Rue du Petit Rué, Rue de l'Etang, Rue de Potelet, Rue Dunant, Boulevard Emile Zola, Rue des Boucheries	950 ml	Ø200	20 800 € HT	Etudes préalables 2022 : ITV, levé topographique, diag amiante, géotech, enquêtes à la parcelle Etudes prévues en 2023 : Suite enquêtes à la parcelle et éventuelles investigations complémentaires
Réhabilitation des réseaux EU des rues des Ecoles et Céleste Boursier à Saint-Chéron	310 ml	Ø200	9 900 € HT	Etudes préalables 2022 : ITV, levé topographique, diag amiante, géotech Etudes prévues en 2023 : enquêtes à la parcelle et éventuelles investigations complémentaires
Réhabilitation du réseau EU de la rue des Cosnardières à Saint-Yon	604 ml	Ø200	10 800 € HT	Etudes préalables 2022 : ITV, topo, diag amiante.
Réhabilitation du réseau d'eaux usées chemin de la ferté Alais à Boissy Sous Saint Yon	177 ml	Ø200	6 275 € HT	Etudes préalables réalisées : levé topographique, ITV. A réaliser en 2023 : diagnostic amiante-HAP dans les enrobés, étude géotechnique.
Réhabilitation du réseau EU du chemin de la Brière à Roinville-sous-Dourdan	325 ml	Ø200	5 800 € HT	Etudes préalables 2022 : ITV, topo Etudes prévues en 2023 : enquêtes à la parcelle, diag amiante, géotech et éventuelles investigations complémentaires
Réhabilitation du réseau EU VC4 et hameau de Bellanger à Sermaise	450 ml	Ø200	3 700 € HT	Etudes préalables 2022 : ITV, topo Etudes prévues en 2023 : enquêtes à la parcelle, diag amiante, géotech et éventuelles investigations complémentaires
Réhabilitation du réseau EU dans la rue du Sorbier et du Chemin Vert à Pecqueuse	373 ml	Ø200	7 300 € HT	Etudes préalables 2022 : ITV, topo Etudes prévues en 2023 : enquêtes à la parcelle, diag amiante, géotech et éventuelles investigations complémentaires

Travaux

Une fois la phase étude terminée, le Syndicat peut procéder aux travaux de réhabilitations ou de création des collecteurs.

Les travaux suivants ont été menés en 2022 :

Situations	Linéaires	Diamètres	Montant total de l'opération	Détails techniques
Réhabilitation du réseau EU de la rue des Herbages à Saint-Chéron	75 ml 434 ml	Ø300 Ø200	265 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Chemisage continu de 434 ml de collecteur EU Ø200 ; • Gainage de 3 branchements ; • Réhabilitation de 15 regards de visite ; • Remplacement de 40 branchements ; • Création de 4 regards de visite ; • Création de 73 ml de collecteur EU Ø300.
Réhabilitation du réseau unitaire de la rue de Prédecelles à Pecqueuse	295 ml	Ø400	135 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Chemisage continu de 295 ml de collecteur UN Ø400 ; • Réhabilitation de 8 regards de visite ; • Remplacement de 13 branchements ; • Remplacement de 4 ml de collecteur Ø200 ; <p>Remaniement du déversoir d'orage en tête de STEP.</p>
Réhabilitation des réseaux EU des rues des Provinces, Saint-Germain et du Trou Salé à Dourdan	105 ml	Ø200	137 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Chemisage continu de 46 ml de collecteur EU Ø200 ; • Réhabilitation de 11 regards de visite ; • Remplacement de 39 ml de collecteur EU Ø200 ; • Pose de 2 manchettes métalliques ; • Remplacement de 9 branchements.
Réhabilitation des réseaux EU des rues de Courson et de la Fontaine du Saule à Saint-Maurice-Montcouronne	855 ml	Ø200	468 000 € HT	<ul style="list-style-type: none"> • Chemisage continu de 855 ml de collecteur EU Ø200 ; • Réhabilitation de 22 regards de visite ; • Remplacement de 100 ml de collecteur EU Ø200 ; • Création de 30 ml de collecteur EU Ø200 ; • Remplacement de 50 branchements.
Réhabilitation des réseaux d'eaux usées de l'impasse de l'ancienne Forge et de la rue de l'Ormeteau à Boissy Sous Saint Yon	51 ml 122 ml	Ø200	217 700 € HT	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Impasse de l'Ancienne Forge : • Remplacement en tranchée d'un tronçon de 50 ml en PVC par un collecteur d'eaux usées en diamètre 200 mm en polypropylène • Remplacement de 2 regards de visite ➤ Remplacement de 4 branchements ➤ Rue de l'Ormeteau : • Remplacement en tranchée de deux tronçons en fibrociment (122 ml) par un

				collecteur d'eaux usées en diamètre 200 mm en polypropylène <ul style="list-style-type: none"> Remplacement de 3 regards de visite Remplacement de 9 branchements
--	--	--	--	---

9) Avis sur les permis de construire

Le Syndicat donne un avis sur les permis de construire afin :

- de s'assurer du respect des prescriptions du Règlement d'assainissement et notamment de la règle du « rejet zéro », en matière de gestion des eaux pluviales,
- de promouvoir les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales,
- d'appliquer la PFAC (part communale et/ou syndicale).
- de réaliser des branchements eaux usées ou de s'assurer de leur conformité.

communes	Nb dossiers	Somme de PFAC communale/	Somme de PFAC TRANSPORT (syndicale)
Angervilliers	16	8 060,49 €	5 132,40 €
Boissy sous Saint Yon	21	8 143,21 €	33 511,16 €
Breux Jouy	29	5 910,74 €	3 761,38 €
Courson Monteloup	8	4 710,13 €	3 000,80 €
Dourdan	50	390 715,15 €	248 635,00 €
Fontenay les Briis	19	35 099,32 €	22 335,94 €
Forges les Bains	83	59 499,94 €	38 623,42 €
Janvry	5	1 448,54 €	921,80 €
La Foret le Roi	5	1 195,09 €	760,51 €
Le Val Saint Germain	27	10 032,49 €	6 384,31 €
mauchamps	9	228 575,10 €	145 456,88 €
pecqueuse	3	4 181,56 €	2 660,99 €
Roinville sous Dourdan	14	10 189,68 €	6 484,03 €
Saint Chéron	93	147 885,88 €	92 302,24 €
Saint Cyr sous Dourdan	12	6 494,89 €	4 133,12 €
Saint Maurice Montcouronne	22	6 552,51 €	9 207,85 €
saint sulpice de favières	5	2 019,57 €	1 285,18 €
Saint yon	12	10 963,14 €	6 976,55 €
Sainte Mesme	4	5 876,85 €	3 739,81 €
Sermaise	25	12 117,94 €	7 708,42 €
SOUZY LA BRICHE	2	- €	- €
Vaugrigneuse	61	49 165,55 €	31 287,17 €
Villeconin	8	3 148,83 €	3 965,33 €
Total général	583	1 011 986,60 €	678 274,29 €

10) Aspects financiers

Résultats de l'exercice

Résultat Exercice 2022 (hors restes à réaliser d'investissement)

BUDGET ASSAINISSEMENT (€uros HT)	
Dépenses Exploitation :	1 552 620,56 €
Recette :	1 858 602,91 €
Résultat :	305 982,35 €
Excédent 2021 :	591 261,88 €
EXCEDENT D'EXPLOITATION :	897 244,23 €
Dépenses Investissement :	1 498 144,38 €
Recettes Investissement :	2 028 084,59 €
Solde Investissement :	529 940,21 €
Déficit 2021 :	1 265 228,51 €
DEFICIT D'INVESTISSEMENT :	735 288,30 €

Résultat global de clôture 2022 (avec restes à réaliser d'investissement)

BUDGET ASSAINISSEMENT	
Reste à réaliser en dépenses :	1 126 203,88 €
Reste à réaliser en recettes :	1 450 764,60 €
Solde des restes à réaliser :	324 560,72 €
Résultat de clôture en investissement (avec restes à réaliser) :	- 410 727,58 €
Résultat global (fonctionnement + investissement) :	486 516,65 €

Autres indicateurs financiers

Les montants des redevances d'assainissement ont été fixés pour 2022 à :

	Communes en régie (hors Janvry, Pecqueuse, Vaugrigneuse et Machery)	Janvry (€ HT/m ³) Mulleron et la Brosse	Pecqueuse	Vaugrigneuse	Machery
TOTAL € HT/m3 collecte	0,8813	2,0300	1,10	0,60	0,72

La redevance pour l'assainissement non collectif est fixée à 86.7 €/an. Il s'agit ici du coup d'un contrôle de bon fonctionnement divisé par 4. En effet, la fréquence de visite pour bon fonctionnement d'un ANC est de 4 années.

11) Indicateurs de performance de l'assainissement

Tous les indicateurs ci-dessous concernent la gestion en régie.

Les indicateurs descriptifs du service

Prix du service « collecte » pour 120 m³ d'eau consommée :

	Communes en régie (hors Janvry, Pecqueuse, Vaugrigneuse et Machery)	Janvry (€ HT/m ³) Mulleron et la Brosse	Pecqueuse	Vaugrigneuse	Machery
TOTAL HT collecte pour une facture annuelle de 120 m³	105,76	243,60	132,00	72,00	86,40

Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées : 41 000.

Les indicateurs de performances

a) Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées

Il s'agit du quotient du nombre d'abonnés desservis par le service d'assainissement collectif sur le nombre potentiel d'abonnés de zone relevant de l'assainissement collectif.

Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	99,33%
--	--------

b) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées

Cet indice est noté de 0 à 100.

- 20 points /20 pour l'existence et la mise à jour annuelle du plan des réseaux,
- 10 points /10 pour la présence d'informations structurales (diamètre, matériau, année de pose) dans le SIG,
- 0 point /10 pour l'altimétrie des canalisations,
- 10 points /10 pour la localisation et la description des ouvrages annexes,
- 0 point /10 pour le dénombrement des branchements sur chaque tronçon,

- 10 points /10 pour la localisation et l'identification des interventions (curage curatif, réhabilitation et renouvellement)
- 10 points /10 pour la définition et la mise en œuvre d'un plan pluriannuel d'enquêtes et d'auscultation du réseau,
- 10 points /10 pour l'existence d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations,
- 10 points /10 pour la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de réhabilitation ou de renouvellement des canalisations.

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	80
---	----

- Axes d'amélioration :
- Dénombrer les branchements sur chaque tronçon (cette action se poursuit avec la réalisation des enquêtes de conformité).

c) *Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité*

Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0 €
--	-----

d) *Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers*

Il s'agit du nombre de demandes d'indemnisation/nombre d'habitants desservis x 1000.

Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers (/1000 habitants)	0
--	---

e) *Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage ou de désobstruction*

Il s'agit des points sensibles du réseau d'eaux usées nécessitant au moins deux passages par an ramener sur une base de 100 km de réseaux.

Nombre de points du réseau nécessitant des interventions fréquentes de curage ou de désobstruction	274 km	4
---	--------	---

f) *Taux moyens de renouvellement des réseaux d'eaux usées*

Il s'agit de la moyenne sur 5 ans du ratio longueur de canalisations renouvelées / longueur du réseau.

	2018	2019	2020	2021	2022	Taux
Taux moyens de renouvellement des réseaux d'eaux usées (ml)	0	0	121	36	2021	0,94%

g) *Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées*

Cet indice est noté de 0 à 120.

- 20 points /20 pour l'identification des points de rejet. Il n'y a pas de déversoirs d'orage ou de by-pass sur la commune.
- 0 point /10 pour l'évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution raccordée en amont de chaque rejet, c'est-à-dire le nombre d'équivalents habitants raccordés en amont de l'ouvrage qui déverse.
- 0 point /20 pour la réalisation d'enquêtes de terrain pour identifier les points de déversement et la mise en œuvre de témoins pour identifier le moment et l'importance du déversement.
- 0 point /30 pour la réalisation de mesures de débit et de pollution aux points de rejet selon les prescriptions de l'arrêté du 22/06/07.
- 0 point /10 pour la réalisation d'un rapport présentant les dispositifs d'autosurveillance selon l'arrêté du 22/06/07,
- 0 point /10 pour l'évaluation de l'impact des rejets et la connaissance des milieux récepteurs (prélèvement et analyse du milieu récepteur en amont et en aval du point de rejet) ;

Si, au regard de tous ces critères, la note obtenue est supérieure ou égale à 80 points, 10 points supplémentaires peuvent être acquis pour les réseaux séparatifs pour l'évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur et 10 points supplémentaires pour les réseaux unitaires pour la mise en place d'un suivi de la pluviométrie et des rejets principaux.

N'ayant aucun point de rejet, on ne peut pas obtenir plus de 20 points à cet indicateur.

Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux d'eaux usées	20
---	----

h) *Durée d'extinction de la dette du service assainissement*

La durée d'extinction de la dette est de : 4.41 ans.

i) *Taux d'impayés sur les factures de l'année N-1*

Ces données ne sont pas fournies au Syndicat par les fermiers eau potable.

j) Taux de réclamations

Il s'agit de dénombrer l'ensemble des réclamations écrites, rapportées à 1 000 abonnés, relatives à des écarts de conformité (engagements contractuels, règlement de service, ...), mais non relatives au prix du service.

Il n'y a eu aucune réclamation sur 2021, soit un taux de **0 %**.

k) Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC

Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	899
--	-----

l) Indice de mise œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indice est noté de 0 à 140 détaillé comme suit :

- x points /20 pour la délimitation des zones d'assainissement non collectif par délibération.
- x point /20 pour l'application d'un règlement du SPANC approuvé par une délibération.
- x points /30 pour la mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées depuis moins de 8 ans.
- x point /30 pour la mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations. Ce diagnostic est réalisé en même temps que la vérification de conception et d'exécution.
- x point /10 pour l'existence d'un service capable d'assurer l'entretien des installations. Il n'a pas été choisi de proposer l'entretien des installations ANC.
- x point /20 pour l'existence d'un service capable d'assurer les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations. Il n'a pas été choisi de proposer les travaux d'ANC.
- x point /10 pour l'existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange. Il n'a pas été choisi de proposer ce service.

Indice de mise œuvre de l'assainissement non collectif	100
---	-----

m) Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif

Il s'agit du nombre d'installations conformes/le nombre total d'installations contrôlées.

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	6,51%
--	-------